

# Concours 2017-2018 Compléments de bourses étudiantes (maîtrise, doctorat, post-doctorat)

Le Réseau de recherche en sécurité routière (RRSR) du Québec lance son concours annuel de compléments de bourses pour les étudiants à la maîtrise, au doctorat et au post-doctorat. Il s'agit de bourses qui devront être utilisées en tant qu'effet de levier afin d'obtenir des bourses d'excellence provinciales ou fédérales. Pour l'année universitaire 2017-2018, il y a une possibilité de compléments de bourses à la maîtrise (trois de 4 000 \$), au doctorat (trois de 5 000 \$) et au post-doctorat (une de 7 500 \$). La direction du RRSR se réserve le droit de modifier la répartition des bourses selon la quantité et la qualité des dossiers reçus.



RÉSEAU DE RECHERCHE  
EN SÉCURITÉ ROUTIÈRE

## CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ET DOCUMENTS À SOUMETTRE

- Les étudiants de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle et les post-doctorants doivent être membre du RRSR.\* Les étudiants doivent être dirigés par un professeur membre du RRSR.\*
- Faire son projet de mémoire ou de thèse ou effectuer un stage post-doctoral sur un sujet lié à la sécurité routière.
- Être inscrit à temps plein dans un programme de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle dans un établissement universitaire québécois au moment de recevoir la bourse, c.-à-d. aux trimestres d'automne 2017 ou d'hiver 2018. Pour les étudiants inscrits en janvier, la moitié de la bourse pourra être octroyée. Les (futurs) post-doctorants sont éligibles si leur stage s'effectue dans un établissement universitaire au Québec ou hors du Québec.
- Avoir fait au moins deux demandes à un organisme subventionnaire provincial ou fédéral (voir détails formulaire d'inscription).

A soumettre :

- Le formulaire d'inscription (voir détails formulaire d'inscription).
- Une copie de tous les relevés de notes de vos études universitaires (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> cycles) ; une copie non certifiée des relevés est acceptable.
- Version générique du CV commun canadien (voir détails formulaire d'inscription).
- Les preuves de demandes de bourses soumises aux organismes subventionnaires provinciaux et fédéraux (elles pourront être remises au comité après la date limite du concours).

Les dossiers seront évalués par un jury composé de membres du RRSR ou de non-membres experts dans le domaine de la sécurité routière.

Les critères suivants seront considérés lors de l'évaluation des dossiers (100 points) :

	<u>2<sup>e</sup> cycle</u>	<u>3<sup>e</sup> cycle</u>	<u>Post-doctorat</u>
• Excellence du dossier académique	40 %	30 %	20 %
• Pertinence, qualité et faisabilité du projet de recherche	50 %	50 %	50 %
• Expériences antérieures en recherche	10 %	20 %	30 %

**DATE LIMITE  
POUR SOUMETTRE  
SA CANDIDATURE  
15 septembre 2017**  
Seules les demandes  
complètes reçues par  
courriel seront  
acceptées.

**L'annonce des récipiendaires des bourses se fera rapidement après la fin du concours afin que la bourse puisse être intégrée dans le dossier des candidats pour leurs demandes provinciales et fédérales.** Les modalités de versement de la bourse seront envoyées aux étudiants dont les candidatures seront sélectionnées.

## PERSONNE RESSOURCE

Les demandes d'information et les dossiers devront être soumis à [Lidia Corado](#), coordonnatrice du RRSR du Québec.

\* Pour devenir membre du RRSR, contactez [Lidia Corado](#).